

## **Note de service**

**Destinataires :**

Fournisseurs de services de la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, Fonds pour le développement des compétences, Compétences+ Ontario, Alphabétisation et formation de base, commissions locales et Programme de formation relais de l'Ontario

**Expéditrice :**

Jody Young

Sous-ministre adjointe

Division de l'emploi et de la formation

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Simone Atungo

Sous-ministre adjointe

Division des politiques et des innovations relatives à la main-d'œuvre

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

**Date :**

Le 15 septembre 2022

**Objet :**

**Sondage auprès des fournisseurs de services sur les dépenses liées aux frais administratifs**

---

**Le sondage s'adresse uniquement aux fournisseurs de services de la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, du Fonds pour le développement des compétences, de Compétences+ Ontario, d'Alphabétisation et formation de base, les commissions locales et du Programme de formation relais de l'Ontario.**

En 2019-20, le ministère a effectué une vérification interne sur le traitement des fonds administratifs dans les ententes de paiement de transfert (EPT) pour les programmes d'Emploi Ontario (EO). Les constatations résultant de la vérification ont mis en évidence la nécessité de définir clairement les niveaux admissibles des frais administratifs et de collecter des données détaillées sur la façon dont les fonds administratifs sont dépensés. En réponse à ces recommandations, le ministère s'est engagé à prendre les mesures suivantes :

- documenter la justification pour appuyer la catégorie de dépenses à inclure comme frais administratifs dans les EPT, et
- spécifier le montant maximum autorisé qui peut être dépensé pour chacune des catégories de dépenses

Pour donner suite à ces recommandations, le ministère envoie un [sondage](#) aux fournisseurs de services et mène des consultations auprès des intervenants afin de recueillir des données primaires et des informations sur les frais administratifs engagés par les fournisseurs de services. Ce processus en deux étapes orientera et soutiendra le ministère dans l'élaboration d'une politique en matière de frais administratifs pour les programmes d'EO, qui ne font pas partie de l'initiative du renouvellement des services d'emploi.

Veuillez remplir le [sondage](#) avant le vendredi 21 octobre 2022. Le sondage devrait prendre environ 15 minutes à remplir.

Cordialement,

*Original signé par*

*Jody Young*

*Sous-ministre adjointe*

*Division de l'emploi et de la formation*

*Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences*

c. c. Simone Atungo